



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 JANVIER 2020
PROCÈS VERBAL

Le 11 janvier 2020, à 10h00, les administrateurs ont été convoqués au 21 bis rue d'Armaillé, Paris 17^{ème}.

La séance est ouverte à 10H15 par Monsieur Pierre-Etienne DENIS, Président.

Il excuse les absents qui n'ont pu se déplacer en raison des mouvements sociaux et fait le point sur les pouvoirs reçus.

Une feuille de présence et de pouvoirs est remplie.

PRÉSENTS : Pierre-Etienne DENIS – Marie-Claude DESJEUX – Thierry GOMES – Lionel LABOURDETTE – Jean-Michel ROLLOT – Sandrine TRICOT, soit 6 personnes.

REPRÉSENTÉS : Suzanne AILLOT (par Sandrine TRICOT) – Michèle BUISSON (par Marie-Claude DESJEUX) – Colette CATENI (par Marie-Claude DESJEUX) – Sophie CORMARY (par Jean-Michel ROLLOT) - Philippe DUPERRON (par Paul-Henri BAURE) – Jean-Luc MARISSAL (par Thierry GOMES) – Yann MEHEUX-DRIANO (par Pierre-Etienne DENIS) – Yves VIOLETTE (par Pierre-Etienne DENIS) soit 8 personnes.

Le Conseil peut donc délibérer valablement.

Pierre-Etienne DENIS est désigné Président de séance.

Lalia SEYDI (assistante juridique salariée) est désignée Secrétaire de séance par délégation.

Sophia SECO, Directrice Générale, assiste également à la réunion conformément aux statuts.

Antoine DUCHENE (juriste salarié), Marie GROS (juriste salariée) sont aussi présents à titre exceptionnel pour présentation de l'équipe.

L'ordre du jour est lu et il est procédé à son examen.

Pour respecter les impératifs horaires de Pierre-Etienne DENIS, devant quitter la réunion à 12h00, et garantir l'analyse approfondie de tous les sujets et notamment ceux le concernant, il est demandé par les administrateurs que le point 8 « Démission du Président – organisation du Bureau » soit abordé après le point n°1.

1. Approbation des précédents procès-verbaux (22juin 2019 - 19 octobre 2019)

Pierre-Etienne DENIS indique qu'il est préférable qu'il s'entretienne avec Sophia SECO sur certains points des séances concernées avant que les PV ne soient soumis au vote.

Leur approbation est donc différée.

2. Démission du Président – organisation du bureau

Pierre-Etienne DENIS rappelle qu'il avait déjà informé le CA de sa volonté de quitter le poste de Président de la Fédération ; cela, depuis plusieurs mois. Un courrier de sa part sera fait en ce sens.

Après questionnements concernant l'encadrement de la démission du Président selon les statuts et le règlement intérieur, le président actuel remet sa démission et il est décidé de procéder à l'élection d'un nouveau Président.

Jean-Michel ROLLOT est l'unique candidat pour succéder à Pierre-Etienne DENIS.

Le vote se fait par bulletin secret à 11h19 ; 14 votes sont dénombrés pour 14 votants.

Le dépouillement donne le résultat suivant : 14 voix pour Jean-Michel ROLLOT.

Jean-Michel ROLLOT est donc élu, à l'unanimité, troisième Président de la FENVAC.

Un courrier commun du Président sortant et de son successeur sera adressé avant le milieu de semaine aux délégués territoriaux et aux présidents des associations membres de la FENVAC. Un communiqué annoncera ce changement en début de semaine prochaine.

La présidence de séance est assurée par Jean-Michel ROLLOT.

3. Point sur les associations

Incendie de l'usine « Lubrizol »

Plusieurs rencontres ont eu lieu à Rouen avec le Président de l'association des sinistrés, ASL. Ces échanges ont mis en lumière les difficultés concernant les questions d'indemnisation et d'établissement de preuves des préjudices subis sur le plan matériel comme corporel et l'ASL a sollicité l'aide de la FENVAC à ce sujet.

A la suite de la demande d'élaboration d'un accord-cadre formulée par la FENVAC, l'ASL et les avocats de victimes, au Directeur de Cabinet de la Garde des sceaux, une réunion s'est tenue le 6 janvier 2020 avec les représentants de l'association locale d'aide aux victimes, AVIPP 76, à Rouen.

Des concertations sont prévues avec la DIAV, l'AVIPP et la FENVAC le 13 janvier prochain. Si aucun consensus ne peut être trouvé sur un dispositif d'indemnisation amiable, Sophia SECO suggère de défendre la mise en place d'un fonds d'indemnisation des victimes de catastrophes technologiques financé par les entreprises dites SEVESO.

Par ailleurs, la FENVAC est dans l'attente d'une réponse de Monsieur BERTIN, Directeur Général de France Victimes, au courrier qui lui a été adressé par Pierre-Etienne DENIS et Sophia SECO concernant un partenariat entre les deux fédérations.

Attentat de Nice

Il est rappelé qu'une troisième association de victimes a vu le jour à Nice, « LIFE FOR NICE ». Celle-ci a été créée par Jean-Claude HUBLER depuis peu et il souhaite se rapprocher de la FENVAC. Un rendez-vous devrait avoir lieu prochainement.

Des échanges ont lieu sur le contexte judiciaire de l'affaire et la fragilité du dossier sous le qualificatif de terrorisme. L'avocat de la Fédération, Maître MORAIN, avait fait remarquer à

ce sujet lors d'un rendez-vous visant à faire le point sur ce dossier qu'il y aurait un manque d'éléments qui justifierait une procédure devant un tribunal correctionnel en lieu et place d'une cour d'assises spéciale. Il est donc souligné l'importance de se préparer à cet argumentaire de la part des avocats des accusés et de travailler prochainement sur des éléments de langage se voulant pédagogiques et rationnels pour les victimes.

Crash de Charm-El-Cheick

Sophia SECO a repris contact avec le Président de l'association des familles de victimes de ce crash, affaire dans laquelle la FENVAC est partie civile mais pour laquelle peu de suivi individuel ou collectif n'avait été mis en place depuis 2004.

M. FOUCHARD, Président de l'association, est désireux de participer au groupe de travail sur les problématiques aériennes que la FENVAC entend mettre en place avec ses associations membres concernées afin de travailler entre autres sur la justice et la prévention.

Une première réunion du groupe de travail se tiendra prochainement.

4. Actualités juridiques et judiciaires

Communiqué de presse sur le retour des djihadistes

Jean-Michel ROLLOT soumet au CA un paragraphe complémentaire au texte initial :

« - **CONSIDERE**, dans la période actuelle, comme indispensable un traitement individuel, au cas par cas, des situations soumises au Gouvernement français pour un rapatriement en France des jihadistes actuellement au moyen orient aux fins de répondre de leurs actes devant la justice ; ».

Le texte ainsi modifié (voir en annexe) est donc approuvé, à l'unanimité, par vote à main levée.

Collision Saint-Médard

Après des échanges sur l'opportunité de se pourvoir en cassation s'agissant de la collision au passage à niveau de Saint-Médard, il est proposé de se donner un temps supplémentaire de réflexion. La proposition n'est donc pas soumise au vote du CA.

5. Point d'information sur le VIIIème colloque de Nice du 21 au 23 novembre 2019

Marie-Claude DESJEUX a représenté la Fédération lors de cet événement.

Elle fait un compte-rendu des moments forts de ce colloque qui a surtout été marqué par l'absence du Président de la République. Ce qui ne fait que démontrer la volonté du gouvernement de minimiser la place des victimes dans sa politique actuelle.

6. Point d'information sur l'organisation de l'hommage national du 11 mars 2020

Les difficultés sont grandes quant à la préparation de la cérémonie au regard des relations avec les deux principales associations de victimes, 13onze15 et Life for Paris, créées à la suite des attentats du 13 novembre 2015, et de la vision du gouvernement qui semble vouloir écarter les associations de victimes.

La problématique d'une cérémonie impersonnelle est très pesante d'autant plus qu'elle met au-devant de la scène la question des victimes qui ne sont pas membres d'associations.

Jean-Michel ROLLOT estime qu'il n'est pas nécessaire de participer à la prochaine réunion prévue le 6 février 2020, s'il n'est pas constaté d'évolution ; en effet il déplore la situation concurrentielle entre les associations parisiennes et les associations de victimes plus larges telles que l'AfVT et la FENVAC.

7. Point sur la situation financière de la Fédération

Ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion compte tenu de l'absence du Trésorier, Yann MEHEUX-DRIANO.

Sophia SECO revient sur la créance de la FAVT vis-à-vis de la FENVAC pour l'élaboration d'un rapport sur les otages. Il est décidé de reprendre contact avec le Président de cette Fondation pour trouver une solution de compromis à cette situation que tous les administrateurs veulent voir réglée, en demandant notamment le cahier des charges convenu initialement ; il s'agit de réaffirmer notre engagement à répondre aux besoins de cette organisation qui ont probablement évolué depuis les premières discussions.

8. Point RH

Les salariés se sont présentés aux membres du CA.

Le conseil d'administration donne pouvoir au nouveau président, Jean-Michel ROLLOT, pour la signature des contrats de travail.

Le recrutement d'un salarié polyvalent (communication, digital, secrétariat,) est envisagé et remet à jour la question de la petitesse des locaux qui obligera à prévoir un nouveau déménagement.

Des contacts avaient été pris avec Madame la Maire du 9^{ème} qui a fait un courrier à la Présidente de la région IDF afin d'appuyer notre recherche de locaux.

9. Orientations 2020

Concernant la relation avec les délégués territoriaux et les associations membres, Jean-Michel ROLLOT annonce que des réunions seront organisées à Paris ou en région pour rencontrer l'ensemble des acteurs de la Fédération.

Concernant les relations avec les avocats, le nouveau Président souhaite qu'il y ait plus de formalisme et de clarté, à commencer notamment par la mise en place d'une convention d'honoraires reprenant les éléments de la charte d'engagements déjà existante. Pour chaque mandat, une convention d'honoraires doit être élaborée, même si les avocats interviennent gracieusement.

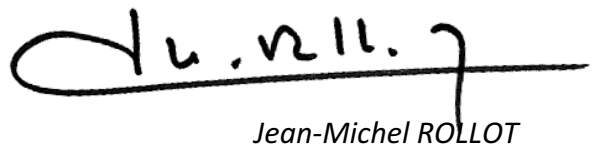
Réflexions sur l'idée émise par Sophia SECO pour la création d'un fonds de garantie sur le modèle du FGTI pour les victimes de risques technologiques. Sophia SECO propose le rapprochement avec Maître TOPALOFF qui a beaucoup œuvré pour la reconnaissance du préjudice d'anxiété pour les victimes de l'amiante. Jean-Michel ROLLOT demande qu'il soit

également pris contact avec d'autres avocats spécialisés, notamment Valérie Cabanes (juriste en Droit International spécialisée dans les Droits de l'Homme, porte-parole du mouvement citoyen « End Ecocide on Earth », auteure de « *Homo natura, En harmonie avec le vivant* » (Ed. Buchet Chastel).

Jean-Michel ROLLOT souhaite qu'un courrier à sa signature soit rédigé à Mme PELSEZ, Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, concernant la prise en charge des frais de déplacement des victimes d'infractions commises à l'étranger pour participer aux procès les concernant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h27.

Vu, le Président, le 24 janvier 2020, le présent procès-verbal établi sur six pages et comportant une page d'annexe.



Jean-Michel ROLLOT

ANNEXE

JUGER LES JIHADISTES DE L'ETRANGER

Depuis plus de sept années, la France est victime d'une guerre. Une guerre sale, lâche, indigne, horrible, dans laquelle les victimes sont majoritairement des civils. Nos ennemis sont des jihadistes dont beaucoup ont quitté l'Europe pour livrer bataille contre la liberté, la tolérance, la laïcité et la démocratie. Certains ont brûlé leurs papiers d'identité et de ce fait ont tourné le dos à leur patrie ; ils ont renié leurs familles et leurs amis, leur histoire même. De fait, par leur refus de tout devoir envers leur nation, leurs frères, leurs sœurs, leurs pairs, ils ont volontairement abandonné leur citoyenneté et leurs droits.

Alors qu'ils sont emprisonnés ou juste évadés dans un pays qu'ils ont voulu soumettre de force leur doctrine moyenâgeuse, ils demandent, directement ou par l'intermédiaire d'associations, de parents ou d'avocats à revenir en France et à être jugés selon nos lois.

La FENVAC défend la mémoire des victimes et la dignité de leurs familles et il nous semble indispensable de défendre tout autant le droit à la vérité et au jugement.

Au nom des Droits de l'Homme, il ne faut pas avoir la mémoire courte. Il ne faut pas oublier non plus ce qui fait de la France une nation : une société humaine régie par un Etat de droit.

Aussi, c'est au nom de l'Etat de droit et en mémoire des victimes et des familles de victimes que la FENVAC :

- **CONSIDERE**, dans la période actuelle, comme indispensable un traitement individuel, au cas par cas, des situations soumises au Gouvernement français pour un rapatriement en France des jihadistes actuellement au moyen orient aux fins de répondre de leurs actes devant la justice ;

- **SOUHAITE** que le Gouvernement propose au Parlement, en urgence, le vote d'une loi autorisant et encadrant le rapatriement de ces personnes dès lors que :

- elles sont détenues ;
- elles ont un jour eu la nationalité française ;
- elles ont appartenu à une association de malfaiteurs terroristes ;
- elles en font la demande ;

aux fins d'un emprisonnement préventif renforcé, incluant des mesures d'isolement sévères, dans l'attente de leur jugement.

- **DEMANDE** au Président de la République Française de tout faire pour la création d'une juridiction spéciale auprès de la Cour Pénale Internationale, conformément à l'article 6 de ses statuts, qui devra juger ceux qui sont soupçonnés d'acte de terrorisme ou de complicité dans ces actes sans relever nécessairement de la justice interne et de tout faire pour que cette initiative soit portée par l'ensemble des pays de l'Union Européenne.